

2 Structure et production de la forêt privée

2.1 La surface des forêts privées selon les sources

Selon les sources, les surfaces totales de forêts privées varient entre 10 et 12 millions d'hectares.

Pour l'enquête SFP, la base de sondage utilisée est le cadastre, qui recense l'ensemble des parcelles en forêt déclarées aux centres des impôts par leur propriétaire. Mais cette source n'est qu'imparfaitement mise à jour par les propriétaires et certaines surfaces récemment boisées peuvent ne pas être dans cette base de sondage. Cela peut conduire à une certaine sous-estimation des surfaces forestières.

Par ailleurs, pour comparer les surfaces forestières de cette enquête aux surfaces forestières des autres sources, il convient d'agrégier les surfaces forestières des propriétés départementales de plus de 1 ha, évaluées à 9,8 millions d'ha par l'enquête (contre 8,3 millions d'ha dans le cadastre), et les surfaces forestières des propriétés de moins de 1 ha. Compte tenu du rapport observé entre les superficies connues au cadastre et celles déclarées à l'enquête, celles-ci sont estimées à 0,7 million d'ha. Au total, cela conduit à retenir une estimation de 10,4 millions d'ha de forêt privée en 2012.

Les observations de terrain issues de Teruti-Lucas ou de l'inventaire forestier de l'IGN conduisent à des ordres de grandeur légèrement supérieurs, qui s'expliquent en grande partie par des différences de définition ou de mode de recueil de l'information. Ainsi, ces deux sources extrapolent les observations de surfaces forestières issues d'un échantillon du territoire en prenant théoriquement en compte toutes les surfaces d'au moins un demi-hectare couvertes par au moins 10 % d'arbres pouvant atteindre à maturité plus de 5 mètres de haut. Après déduction des surfaces de forêts publiques gérées par l'ONF, Teruti-Lucas conduit à estimer les surfaces forestières privées à 11,2 millions d'ha en 2012. Les données de l'IGN conduisent, pour leur part, à estimer la surface forestière privée à 12,4 millions d'ha, en moyenne entre 2008 et 2012.

Les comparaisons de ces sources à l'échelle régionale montrent que les différences SFP 2012/IGN/TERUTI sont essentiellement concentrées dans les régions du sud de la France. Dans ces zones en transition, les observations de surfaces forestières sont plus difficiles à faire : les enquêteurs de l'IGN observent davantage de forêt que ceux de Teruti, et les estimations de surfaces forestières par les propriétaires dans l'enquête SFP sont encore beaucoup plus faibles, peut-être à cause des boisements naturels importants, pas toujours considérés comme des forêts.

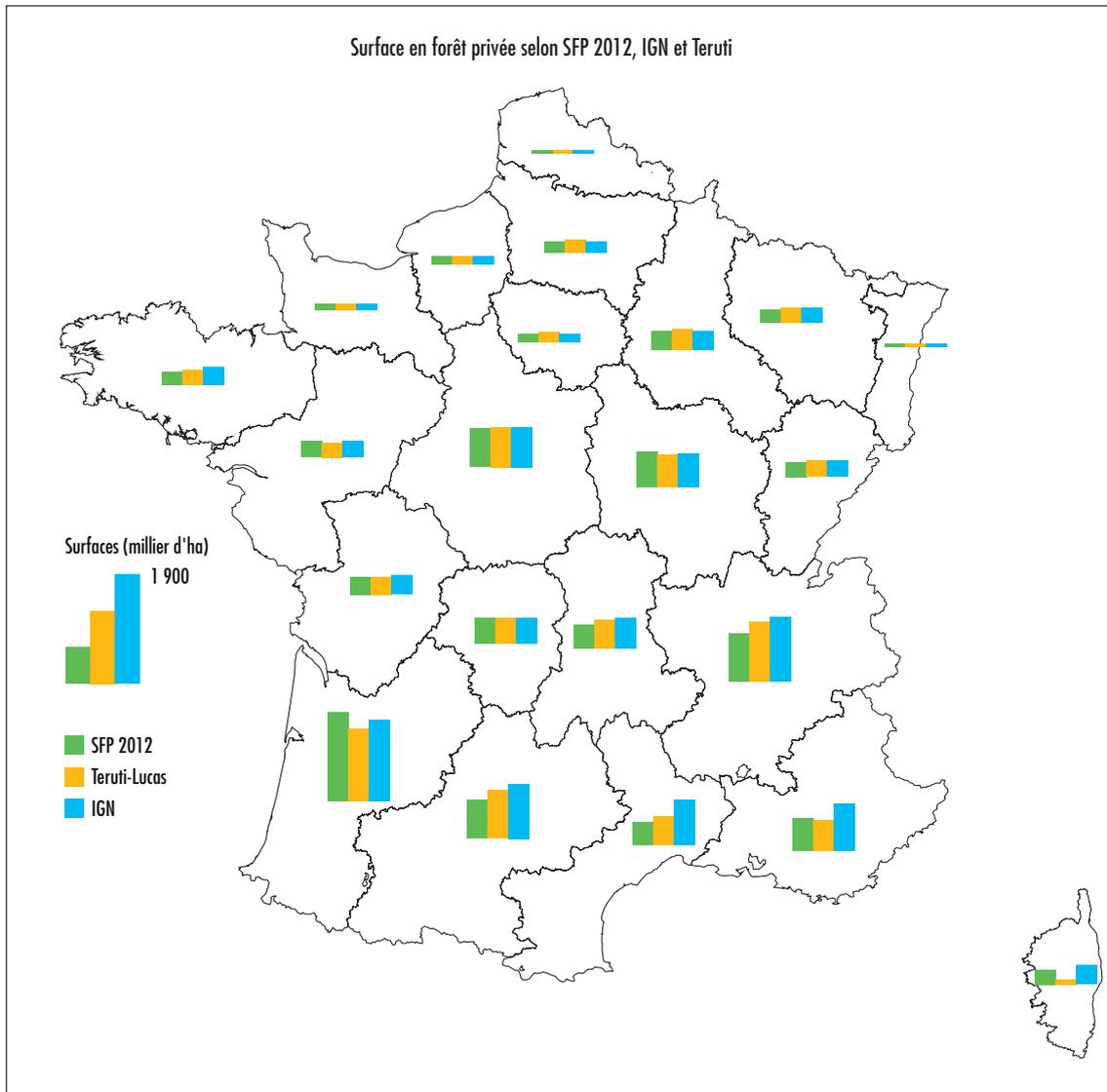
Tableau 1
Surface totale de la forêt privée selon différentes sources (million d'hectares)

	Estimation SSP : enquête SFP (1 ha et +) et cadastre (< 1 ha)	IGN/IFN après déduction de la surface des forêts publiques (ONF)	Teruti après déduction de la surface des forêts publiques (ONF)
2012	10,4	12,2 (moyenne 2008-2012)	10,6
1999	10,6		10,8

Surface en forêt (y compris peupleraies).
Sources : SSP (enquête et cadastre, Teruti), IGN, ONF

Carte 1

Surfaces forestières régionales privées estimées par l'IGN, Teruti-Lucas et l'enquête SFP 2012



Sources : Agreste – Enquête SFP 2012 (propriétés forestières privées de 1 ha et plus), DGI (surfaces cadastrales des propriétés de moins de 1 ha), Teruti-Lucas, IGN

2.2 Caractéristiques générales des propriétés forestières privées

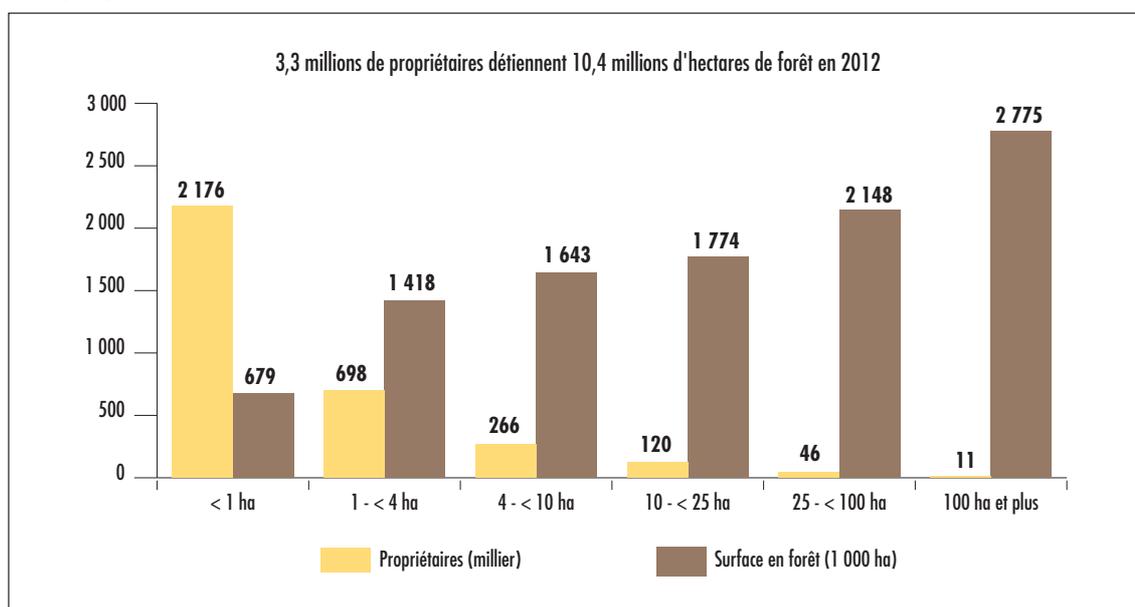
2.2.1 Effectif et taille des propriétés

Plus de trois millions de propriétaires de forêts privées sont recensés à partir du cadastre. Selon l'enquête SFP 2012, ils se partageraient 10,4 millions d'hectares de forêt en 2012. Seulement 1,1 million d'entre eux possède 1 ha

ou plus de forêt dans un même département pour une surface totale évaluée à 9,8 millions d'ha. Près des deux tiers de ces propriétaires possèdent moins de 4 ha. Ils ne recouvrent que 15 % de la surface forestière privée (d'au moins 1 ha). Inversement, les propriétaires de 25 ha et plus ne constituent que 5 % des effectifs, mais possèdent 50 % de la surface.

Graphique 1

La moitié de la surface détenue par les propriétaires de 25 hectares et plus Répartition du nombre de propriétaires et de la surface des forêts privées selon la taille des propriétés



Sources : Cadastre (DGI), propriétés forestières de moins de 1 ha, enquête structure de la forêt privée 2012 (SSP), propriétés forestières de 1 ha et plus

2.2.2 Disparités entre les régions

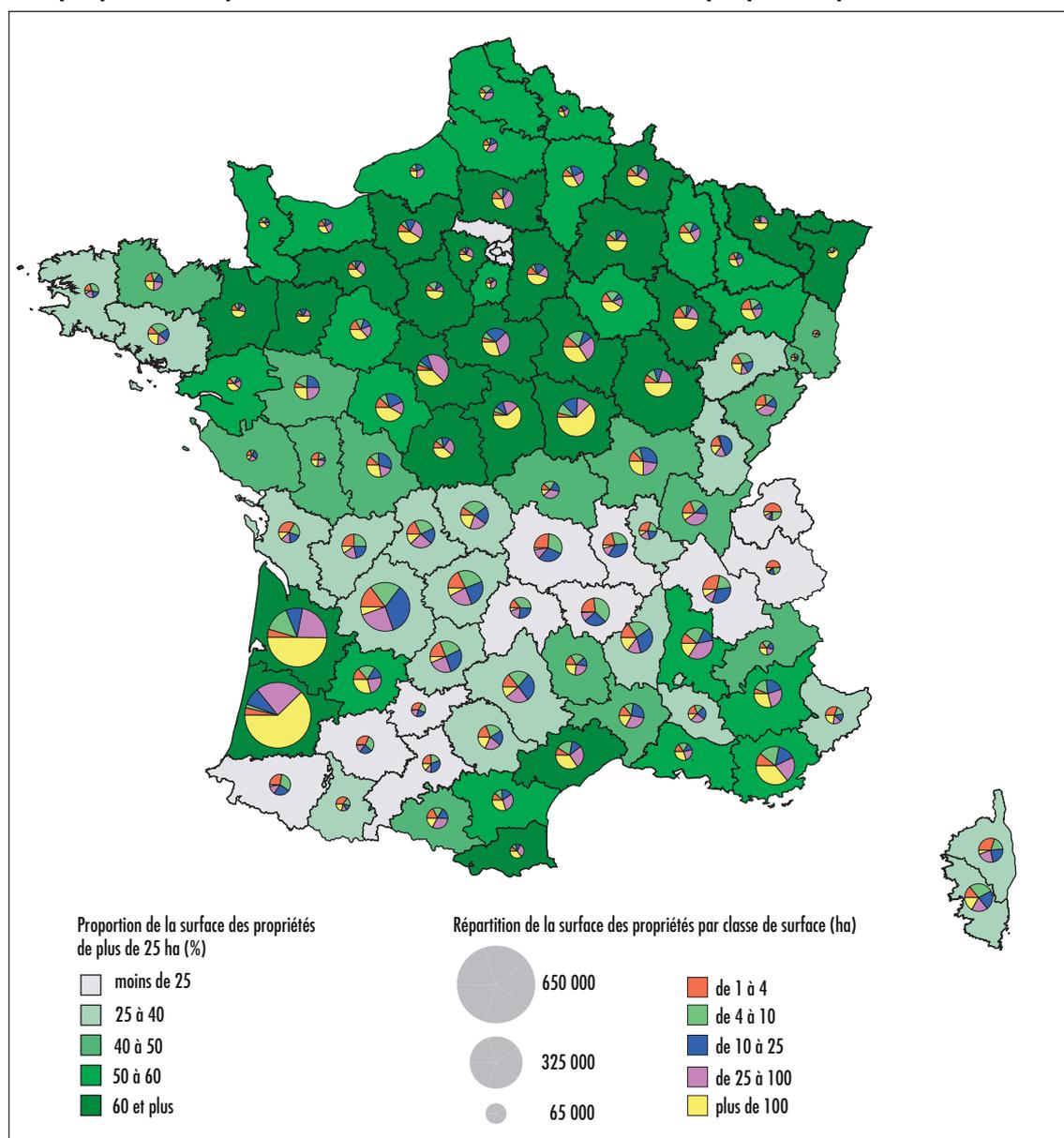
Il existe de grandes disparités de taille des propriétés entre les régions. La part de la surface occupée par les propriétés de 25 ha et plus, potentiellement soumises à plan de gestion, varie notablement selon les départements. Au nord d'une diagonale Nord-Est/Sud-Ouest (à l'exception du Poitou, des Pays-de-la-Loire et de la Bretagne) et sur le pourtour méditerranéen, les propriétés de 25 ha et plus sont majoritaires, couvrant jusqu'à plus de 60 % dans le Centre, le Nord-Est et le massif aquitain.

Ailleurs, elles sont minoritaires, représentant notamment moins de 25 % des surfaces à l'ouest des Pyrénées ou en Savoie.

Les raisons de cette répartition hétérogène de la part des grandes propriétés sont probablement liées à des modalités historiques de mode de transmission des propriétés d'une région à l'autre, certaines privilégiant la répartition des biens à parts égales entre les héritiers et d'autres au contraire privilégiant le maintien de la propriété dans son intégralité.

Carte 2

Répartition de la surface des propriétés par classe de taille et proportion de la surface des propriétés de plus de 25 ha dans la surface totale des propriétés privées



Source : Agreste - Enquête SFP 2012, propriétés forestières privées de 1 ha et plus

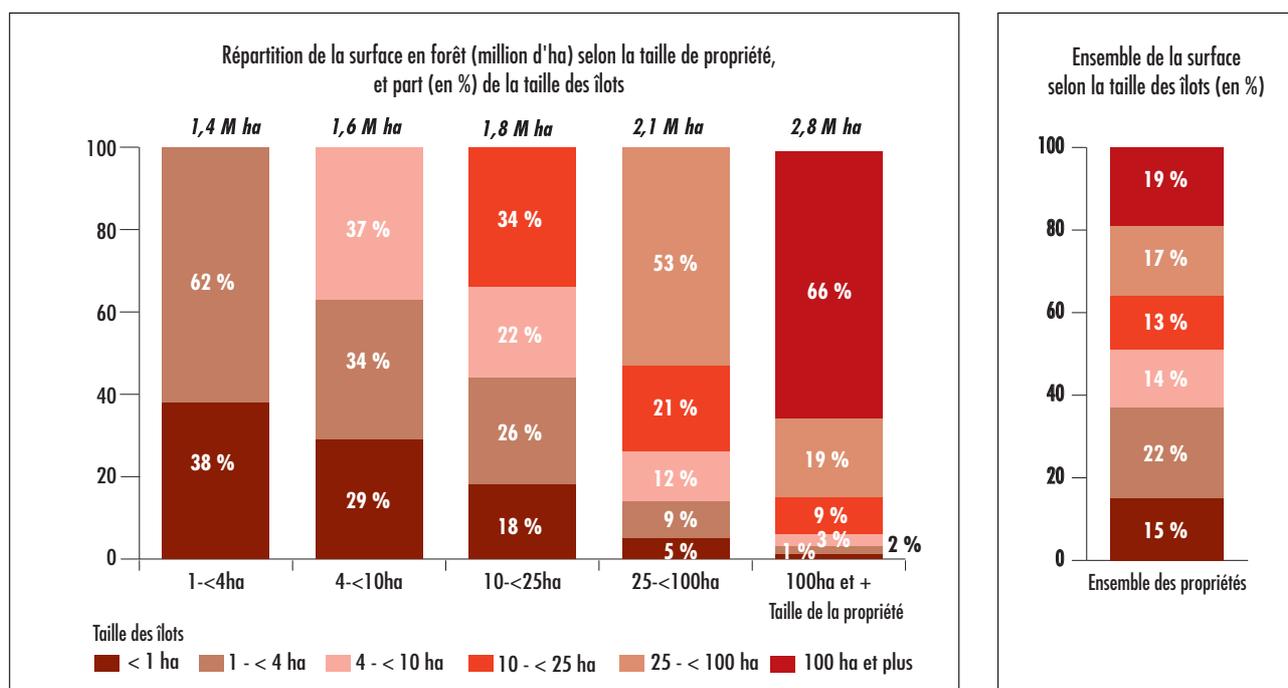
2.3 Morcellement des propriétés

Le morcellement représente le degré de découpage de la propriété forestière en ensembles boisés d'un seul tenant ou îlots forestiers (ensembles de parcelles forestières situées de telle façon que le passage de l'une à l'autre des parcelles par des engins de débardage ou de travaux ne soit pas empêché par un obstacle naturel ou artificiel - rivière, voie ferrée, route...). Le morcellement constitue un obstacle à la gestion s'il est excessif : de petites parcelles hétérogènes, ou enclavées, rendent difficile la mobilisation du bois.

En France, la propriété forestière compte 5,5 millions d'îlots forestiers pour 1,1 million de propriétaires de plus de 1 hectare, soit en moyenne 5 îlots par propriétaire. Les trois quarts de ces îlots ont moins de 1 ha et couvrent 15 % de la surface. La forêt privée française est donc constituée de forêts souvent petites, mais aussi fragmentées. La part de la surface forestière couverte par de petits îlots est supérieure dans les départements où les petites propriétés sont plus nombreuses, car la petitesse des îlots est plus fréquente dans les petites propriétés.

Graphique 2

Répartition de la surface forestière par taille des propriétés (million d'ha), et pourcentage de la surface des îlots forestiers selon leur taille au sein de chaque classe de taille de propriété forestière



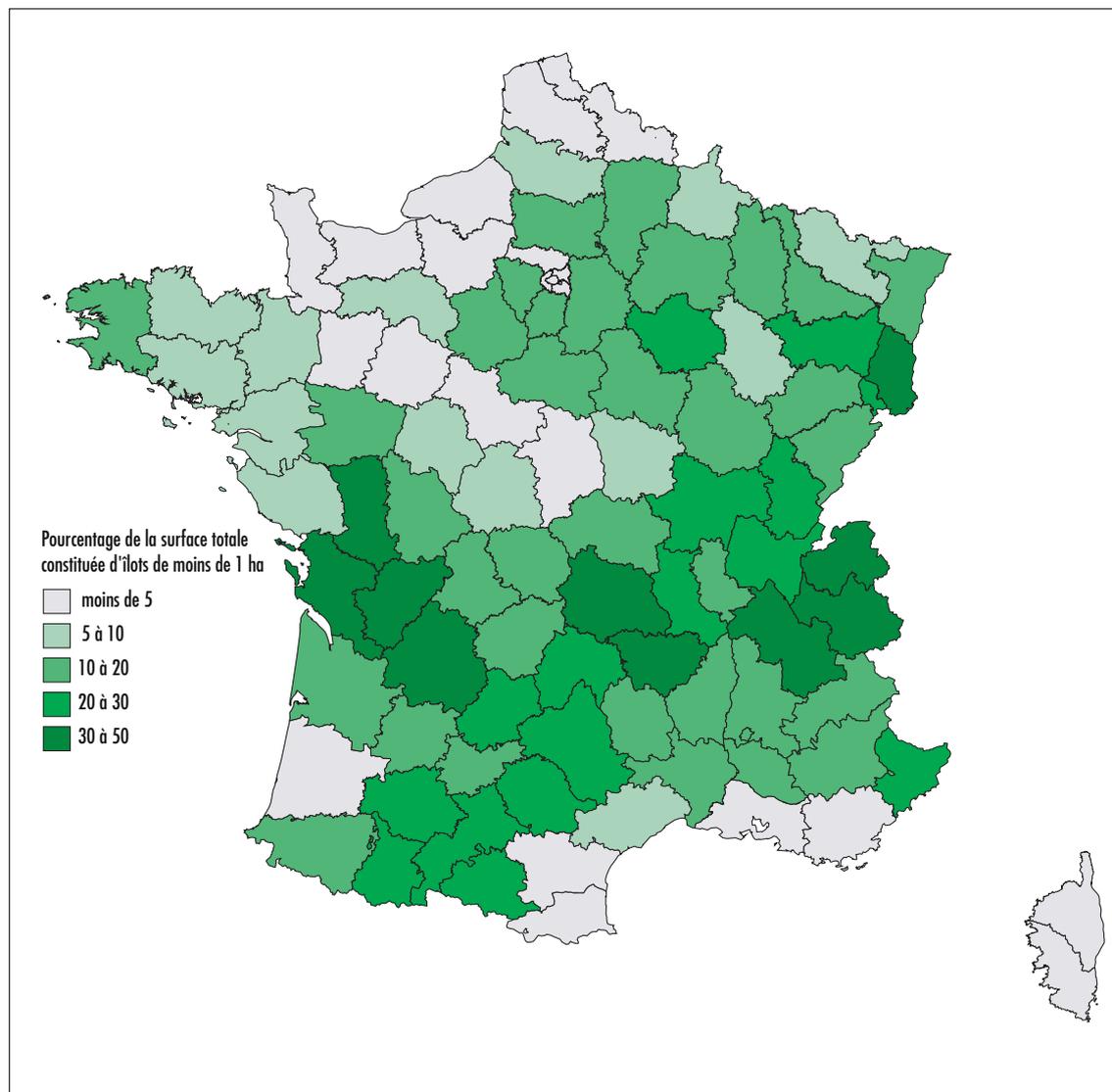
Note de lecture : les propriétés forestières de 1 à 4 hectares occupent 1,4 million d'ha ; les îlots de moins de 1 ha représentent 38 % de leur surface.

Les îlots forestiers < 1 ha occupent 15 % de l'ensemble de la surface en forêt.

Source : Agreste - Enquête SFP 2012, propriétés forestières privées de 1 ha et plus

Carte 3

Part de la surface des îlots de moins de 1 ha dans la surface forestière totale par département



Source : Agreste - Enquête SFP 2012, propriétés forestières privées de 1 ha et plus

Les départements dans lesquels la surface des îlots de moins de 1 ha dans la surface forestière totale est la plus importante sont ainsi situés sur une bande Est Ouest, allant de la région Rhône-Alpes aux Charentes.

Inversement, la part des îlots de moins de 1 ha est très faible (moins de 5 % de la surface) dans le Nord-Ouest, le Centre-Ouest, sur le bord de la Méditerranée et dans les Landes.

2.4 Structure et composition des peuplements

2.4.1 Comparaison entre les résultats de l'enquête et les observations IGN

L'enquête SPF 2012 comporte des informations sur la composition des peuplements, qui peuvent être comparées aux observations de l'IGN relatives à l'essence majoritaire (feuillue ou résineuse) dans les peuplements de chaque région.

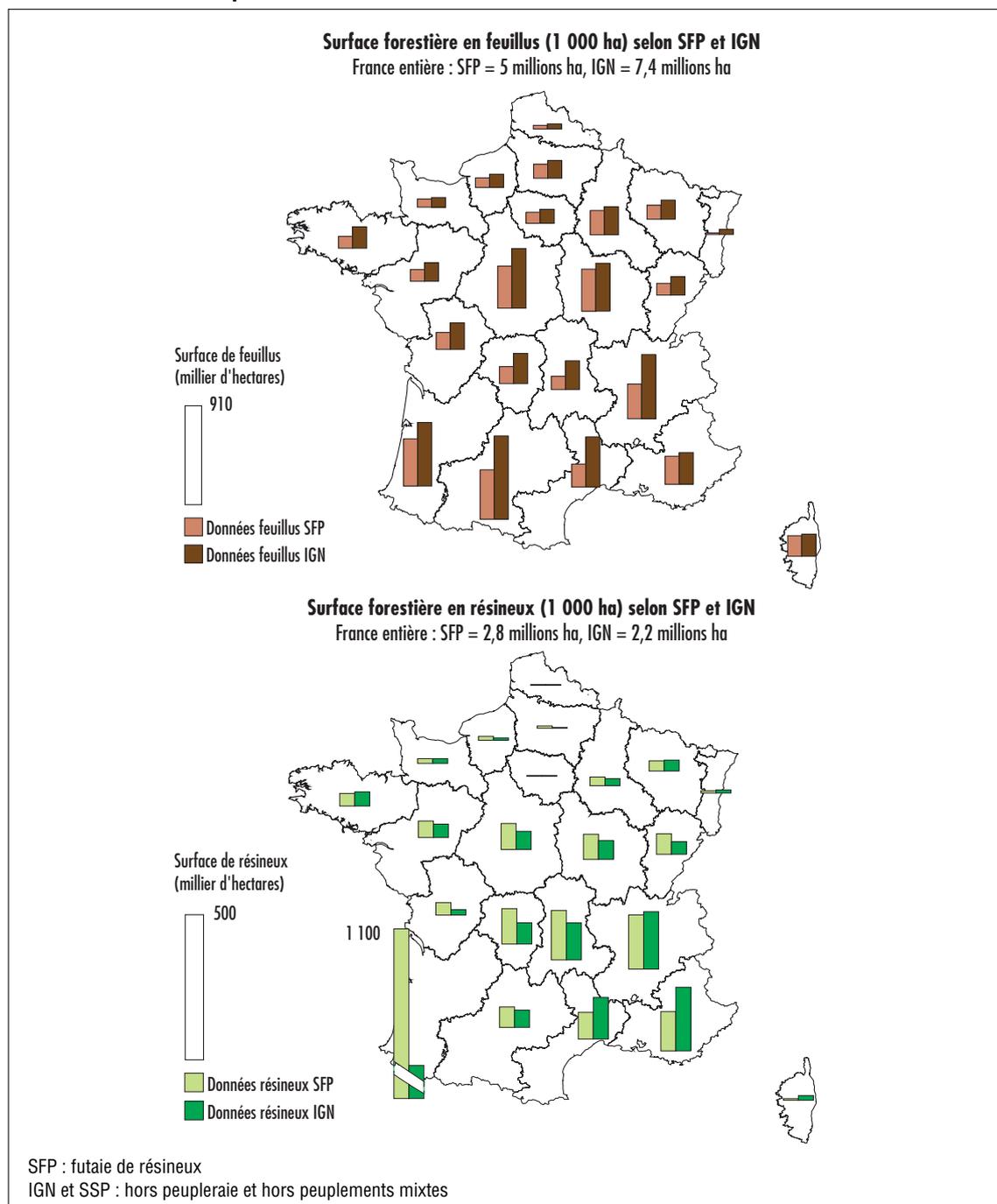
À l'exception notable de l'Aquitaine, les surfaces estimées par l'IGN sont relativement bien corrélées avec celles qui sont déclarées à l'enquête, même si elles sont toujours supérieures, notamment dans les régions du Sud.

La répartition des surfaces forestières selon les structures sylvicoles (futaie, taillis ou mélange

futaie-taillis) est plus difficile à comparer à celle de l'inventaire forestier IGN. Les propriétaires apprécient la structure de leurs peuplements à partir de la sylviculture qu'ils y pratiquent, alors que l'IGN se base sur une observation directe des peuplements échantillonnés (distribution des diamètres, étagement de la végétation, etc.).

Carte 4

Surfaces, feuillues ou résineuses, inventoriées par l'IGN et déclarées par les propriétaires forestiers dans l'enquête SFP 2012



Sources : Agreste – Enquête SFP 2012, propriétés forestières privées de 1 ha et plus, IGN

2.4.2 Structure du peuplement par classe de surface en propriété

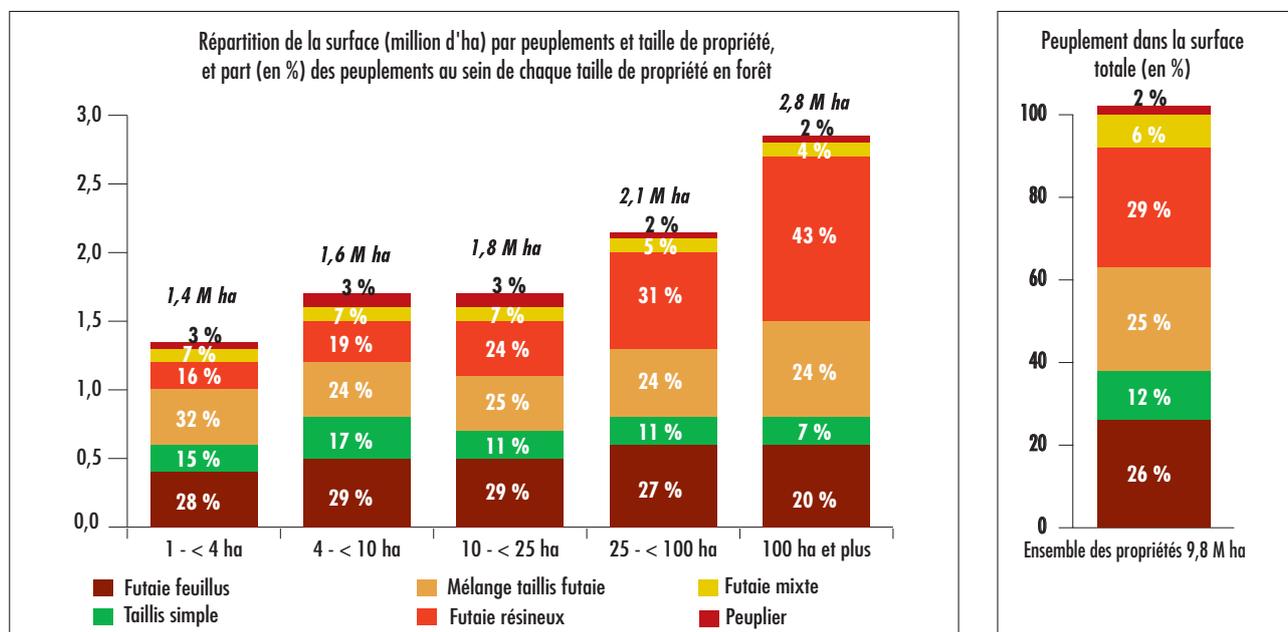
La part des propriétés forestières occupée par les futaies de résineux augmente avec la taille des propriétés : elle passe ainsi de 16 % en moyenne dans les propriétés de 1 à moins de 4 ha à environ 30 % dans celles de 25 ha et plus, soumises à des plans de gestion. Le lien entre taux de boisement en résineux et taille des propriétés n'est cependant pas le même selon les régions, il est plus faible dans la partie Est

de la France et dans la vallée de la Loire, plus élevé dans le reste du pays, notamment dans l'Ouest.

En contrepartie, la part des taillis simples est plus importante dans les propriétés de moins de 10 ha (environ 16 % contre 12 % en moyenne), et celle des mélanges futaies-feuillus élevée dans les petites propriétés de moins de 4 ha (32 % contre 25 % en moyenne).

Graphique 3

Répartition de la surface par type de peuplement et par taille de propriété (million d'ha), et pourcentage des différents types de peuplements au sein de chaque classe de taille de propriété forestière



Note de lecture : les propriétés forestières de 1 à 4 hectares occupent 1,4 million d'ha ; les futaies feuillues représentent 28 % de leur surface. Les futaies feuillues occupent 26 % de l'ensemble de la surface en forêt.

Source : Agreste - Enquête SFP 2012, propriétés forestières privées de 1 ha et plus

2.5 Récoltes de bois

2.5.1 Volumes de récolte selon les sources

Dans l'enquête SFP 2012, les récoltes réalisées au cours des 5 dernières années par les exploitants forestiers privés sont constituées à la fois des volumes de bois vendus à des professionnels (22 millions de m³ France entière) et des volumes autoconsommés ou vendus en direct à des particuliers (7 millions de m³).

Les volumes vendus aux professionnels sont légèrement inférieurs à ceux estimés à partir de l'enquête annuelle de branche sur l'exploitation forestière du SSP (24 millions de m³ en moyenne par an entre 2008 et 2012). Une partie des bois commercialisés peut effectivement

provenir de petites propriétés forestières (moins de 1 ha) ou de parcelles boisées non forestières (haies, bosquets...).

Les volumes autoconsommés ou vendus à des particuliers pour le chauffage sont difficiles à estimer. Ceux déclarés dans l'enquête SFP sont de très loin inférieurs à ce qui peut être estimé à partir de l'enquête annuelle de branche (6 millions de m³) ou de l'enquête de l'Insee sur l'autoconsommation des ménages (18 millions de m³). Même si une partie de la consommation de bois déclarée par les ménages peut provenir de propriétés de moins de 1 ha ou de surfaces boisées non forestières, il est très probable que la récolte pour le chauffage (bois énergie) soit largement sous-estimée par les

propriétaires forestiers, compte tenu notamment de la difficulté à la mesurer s'agissant de l'autoconsommation.

2.5.2. Les taux de récolte selon les régions

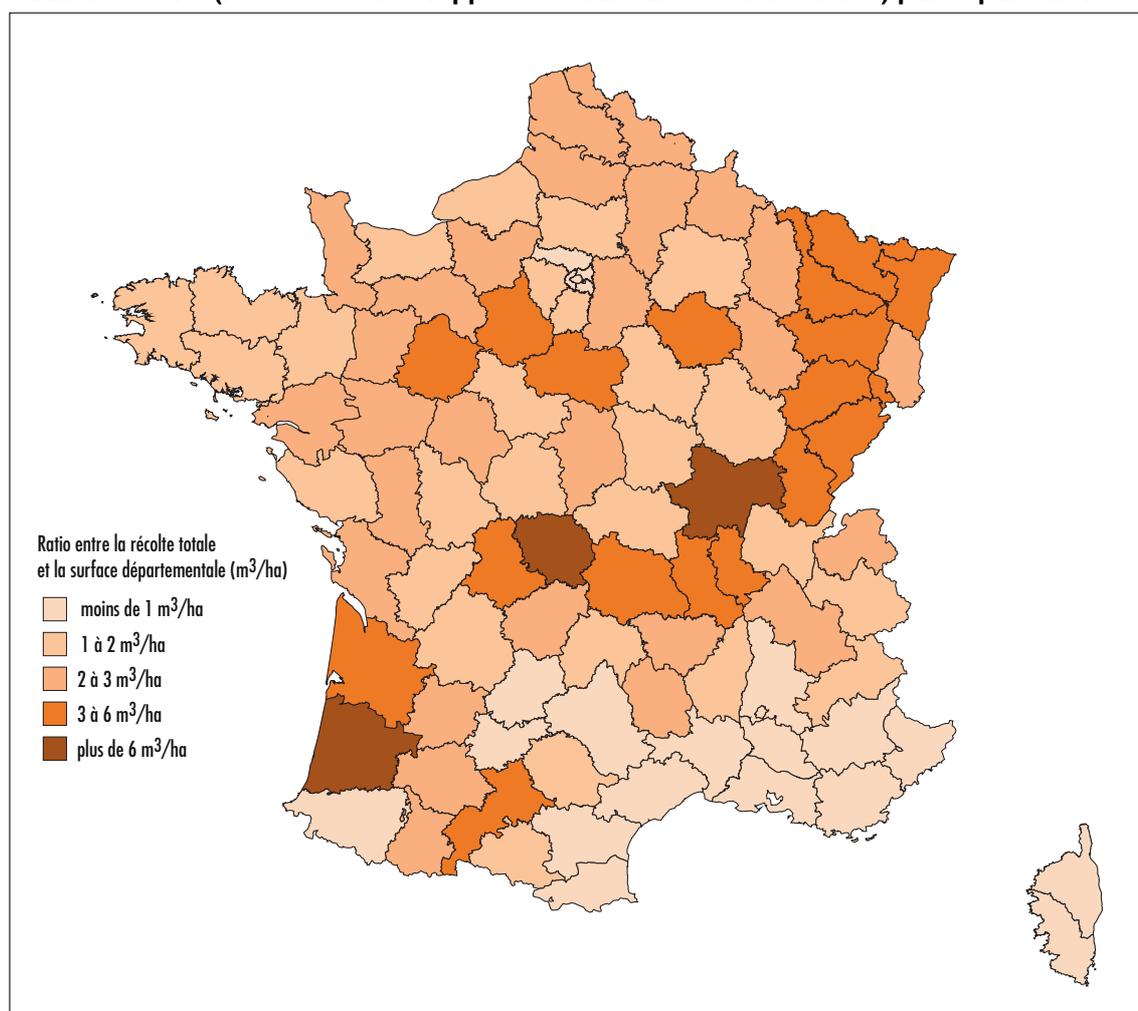
Les taux de récolte (récoltes déclarées rapportées aux surfaces forestières déclarées) résultent à la fois des productivités moyennes biologiques des forêts et du taux de prélèvement de cette production. Si ces taux de récolte semblent sous-estimés dans l'enquête SFP s'agissant surtout de l'autoconsommation, ils peuvent néanmoins faire l'objet d'une comparaison entre départements. Ils sont ainsi les plus

élevés le long d'une diagonale Nord-Est/Sud-Ouest (plus de 3 m³/ha), et notamment dans les deux départements des Landes et de la Gironde. La tempête de 2009 a vraisemblablement contribué à accroître les volumes de bois récoltés sur la période 2008-2012.

Les départements allant de la Champagne au Poitou, en passant par la Bourgogne et le Centre apparaissent plutôt peu exploités (1 à 2 m³/ha). Mais c'est dans les régions méditerranéennes que les volumes moyens prélevés sont les plus faibles (moins de 1 m³ par ha).

Carte 5

Taux de récolte (récoltes totales rapportées aux surfaces forestières) par département



Source : Agreste – Enquête SFP 2012

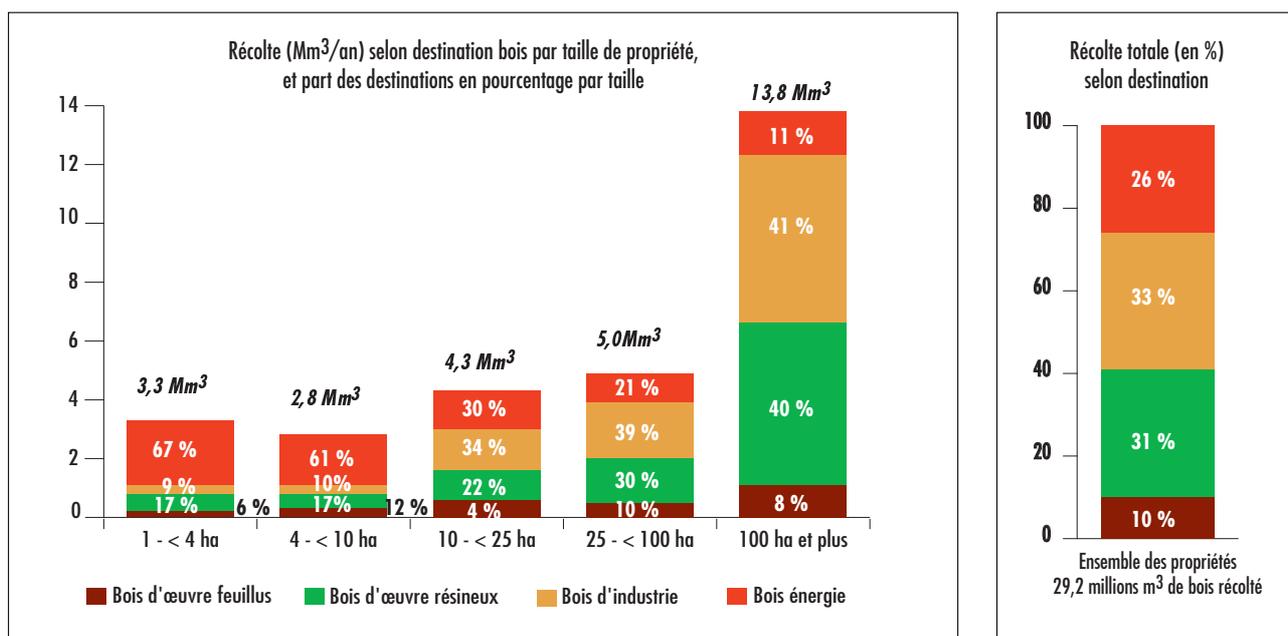
2.5.3 Destination des récoltes selon la taille des propriétés

Les grandes propriétés forestières de 100 ha et plus concentrent près de la moitié de la récolte totale déclarée. Près de 90 % de leur récolte est constituée de bois d'œuvre ou d'industrie.

La part de récolte de bois énergie est la plus importante dans les petites propriétés forestières de moins de 10 ha : 2/3 du volume récolté. Cela représente plus de la moitié du bois énergie total. Le bois énergie est souvent récolté pour les besoins propres des propriétaires, en autoconsommation.

Graphique 4

Près de la moitié de la récolte issue des propriétés de 100 ha et plus



Note de lecture : les propriétés forestières de 1 à 4 hectares ont récolté 3,3 millions de m³ par an au cours des 5 dernières années ; 67 % de leur récolte a eu un usage de bois énergie.

Pour l'ensemble des propriétés 26 % de la récolte a eu un usage de bois énergie.

Source : Agreste – Enquête SFP 2012, propriétés forestières privées de 1 ha et plus

2.5.4 Type de récolte selon les régions

Le bois d'œuvre feuillu est principalement récolté au nord d'une diagonale Franche-Comté - Landes (Bretagne exceptée). Ce sont les départements du Centre de la France (Aube, Saône-et-Loire), de la vallée de la Loire et des Charentes qui fournissent les plus gros volumes. Les départements du Sud-Est de la France fournissent un volume très faible de bois d'œuvre feuillu.

La récolte de bois d'œuvre résineux est située principalement dans les départements allant des Vosges, de la Franche-Comté et des Alpes-du-Nord à l'Aquitaine. Les zones de récolte correspondent à la répartition des massifs résineux privés en France.

C'est dans les Landes qu'est récoltée la plus grosse part du bois d'industrie en forêt privée ; quelques départements, souvent situés à proximité d'un site industriel de pâte ou de panneaux (Haute-Garonne, Haute-Vienne, Cher et Loir-et-Cher), ont également un taux de récolte élevé.

La récolte de bois énergie est mieux répartie, même si elle est plus importante dans les départements d'une bande centrale allant de la Franche-Comté à l'Aquitaine et correspondant à la zone où les propriétés ont la plus petite taille.